



D'abord une question de droits :
Apport des mouvements sociaux québécois
à la stratégie nationale pour le programme 2030

Rapport de l'AQOCI présentant les principaux
résultats et recommandations issus des consultations

Les organismes suivants ont participé à la consultation



Association québécoise du commerce équitable (AQCE)

Coalition de l'engagement jeunesse (CEJ)

Coalition pour l'exception agricole et alimentaire

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Conseil québécois LGBT

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

EAU Secours

ENvironnement JEUnesse (ENJEU)

Fédération des femmes du Québec (FFQ)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

Front commun pour la transition énergétique

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Institut de coopération pour l'éducation aux adultes (ICEA)

Ligue des droits et libertés du Québec

Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)



Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540

Montréal, Québec H2L 1L3

514 871-1086

aqoci@aqoci.qc.ca

aqoci.qc.ca  

Comité avisier : Michèle Asselin, Nancy Burrows, Denis Côté de l'AQOCI, Virginie Larivière du Collectif pour un Québec sans pauvreté et Fred-William Mireault de la Fédération étudiante collégiale du Québec

Rédaction : Marie Paradis

Révision linguistique : Élisabeth Germain

Design graphique : Marlène-b.

Cette consultation a été rendue possible grâce au soutien financier d'Emploi et Développement social Canada.



D'abord une question de droits : Apport des mouvements sociaux québécois à la stratégie nationale pour le programme 2030

Rapport de l'AQOCI présentant les principaux
résultats et recommandations issus des consultations

Table des matières

I	Introduction	4
II	Informations sur le projet mené par l'AQOCI	5
III	Enjeux et défis prioritaires pour la réalisation des objectifs de développement durable	6
IV	Ne laisser personne de côté : d'abord une question de droits	17

I. INTRODUCTION

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), fondée en 1976, regroupe 64 organismes de 13 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. Son action vise principalement la défense et la promotion des droits des femmes, des droits humains, de la paix et de l'environnement.

L'AQOCI s'intéresse aux Objectifs de développement durable (ODD) depuis le début des discussions sur l'après-2015¹. Elle a d'ailleurs participé, en 2015, à une campagne demandant au Canada de faire preuve d'un plus grand leadership sur les enjeux liés notamment aux inégalités, aux droits humains, aux changements climatiques, aux droits des femmes et au principe d'universalité.

L'AQOCI a été heureuse de constater, lors de son adoption en 2015, que le Programme 2030 avait un potentiel transformateur beaucoup plus grand que le cadre international précédent, soit celui des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le processus d'élaboration des ODD a été beaucoup plus participatif. Le Programme couvre un ensemble plus large d'objectifs et ses principes phares (s'appliquer universellement et ne laisser personne de côté) soulignent la nécessité de travailler à l'amélioration des conditions de vie des populations partout dans le monde et de s'attarder tout particulièrement à inclure les groupes les plus marginalisés.

Malgré ces aspects positifs, les ODD font également l'objet de plusieurs critiques, en particulier de la part d'organismes et de regroupements du Québec. En premier lieu, la notion de développement durable est remise en question par plusieurs qui n'y voient « qu'un mode de régulation du système capitaliste n'adressant pas le problème de fond.²» En d'autres termes, le développement d'une économie capitaliste, fondée notamment sur l'exploitation de la nature, est fondamentalement incompatible avec la préservation de l'environnement. Or c'est encore ce modèle économique basé sur la croissance infinie, celui-là même qui a contribué à l'accroissement extrême des inégalités et aux changements climatiques que nous connaissons aujourd'hui, qui est promu par le Programme 2030.

Une autre critique apportée aux ODD, comme cela avait été le cas pour les OMD, est que ces objectifs ne font pas référence aux engagements pris par les États dans le cadre de divers instruments qui définissent et explicitent les droits humains universels. Les instruments ratifiés par le Canada incluent notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (entré en vigueur en 1976), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (entré en vigueur en 1976), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (entrée en vigueur en 1981), la Convention sur les droits de l'enfant (entrée en vigueur en 1990), et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (adoptée en 2007 et ratifiée par le Canada en 2016). Dans cette optique, il est à espérer que la stratégie nationale du Canada reflètera ses engagements internationaux.

L'AQOCI et les regroupements du Québec souhaitent aussi souligner que les délais extrêmement courts dans lesquels cette consultation sur la Stratégie nationale pour le Programme 2030 a dû être menée représentent un obstacle important à la participation pleine et entière de la société civile. Il est impératif que le gouvernement consulte plus régulièrement les groupes sociaux sur les enjeux fondamentaux des droits humains. La Stratégie canadienne doit résolument maintenir le cap sur des objectifs concrets, ancrés dans la réalité des personnes concernées, en phase avec leurs besoins et, surtout, élaborés avec elles ou avec des personnes qui les représentent.

En dépit de ces critiques, divers regroupements issus de la société civile ont jugé important de faire entendre la voix de celles et ceux qu'ils représentent afin de contribuer à l'amélioration et à la mise en place de politiques visant à favoriser la réalisation des droits humains, au Québec et au Canada, dans le cadre de la Stratégie nationale pour le Programme 2030.

¹ « Avec la conclusion des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à la fin de l'année 2015, les dirigeants du monde ont appelé à la mise en place d'un programme ambitieux et de long terme pour améliorer la vie des populations et protéger la planète pour les générations futures. Ce programme de développement pour l'après 2015 abordera de nombreuses problématiques : mettre fin à la pauvreté et à la faim, améliorer la santé et l'éducation, bâtir des villes plus durables, combattre les changements climatiques et protéger les océans et les forêts. » Réf. : <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/beyond2015.shtml>
² <https://rqge.qc.ca/wp-content/uploads/2015/02/RQGE-Mieux-que-le-d%C3%A9veloppement-durable.pdf>



II. INFORMATIONS SUR LE PROJET MENÉ PAR L'AQOCI

Le projet proposé par l'AQOCI consistait à planifier et mener un processus de consultation en collaboration avec divers regroupements d'organismes de la société civile québécoise afin de contribuer à l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre des ODD.

Deux séances d'information

L'AQOCI a d'abord convié une vingtaine de regroupements québécois à participer à une séance d'information sur le projet pendant la semaine du 11 mars 2019. Au total, 15 regroupements se sont déplacés pour ces rencontres.

Des outils pour informer les personnes participantes et faciliter le processus

Compte tenu des délais très serrés pour réaliser le projet, l'AQOCI a produit un certain nombre d'outils pour informer les regroupements participants sur les ODD et sur le projet, ainsi que pour les appuyer dans leur processus de consultation : une présentation PowerPoint; un document informatif pour expliquer les objectifs et le processus de consultation à leurs instances; 17 fiches d'information contenant la liste des objectifs, cibles et indicateurs pour chaque ODD; un questionnaire de consultation; un modèle de sondage en ligne sur la plateforme SurveyMonkey; un gabarit de rapport de consultation; et une page web regroupant des liens et documents utiles sur les ODD.

Un comité avisé

À la suite des séances d'information, un comité avisé composé de trois personnes de l'AQOCI et deux personnes représentant les regroupements impliqués a été mis sur pied. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) sont les deux regroupements qui se sont joints à ce comité.

Une première rencontre du comité avisé a eu lieu le 21 mars. Les objectifs de cette rencontre étaient principalement d'adopter un gabarit commun pour la production des rapports de consultation et de tester les outils développés par l'AQOCI pour appuyer les regroupements, notamment un questionnaire de consultation et un modèle de sondage en ligne sur la plateforme SurveyMonkey.

L'introduction du rapport synthèse a été soumise au comité avisé le 15 avril et révisée sur la base des commentaires reçus.

La deuxième rencontre du comité avisé, qui s'est tenue le 23 avril, avait pour objectif de réviser la première ébauche de rapport produite par l'AQOCI. Sur la base des commentaires reçus, l'AQOCI a produit la version finale du rapport qui a été envoyée à l'ensemble des regroupements, le 24 avril, pour une dernière approbation.

Dix-sept rapports et deux contributions spécifiques

Au total, 17 regroupements ont produit un rapport pour ce projet. Des consultations se sont déroulées entre le 21 mars et le 15 avril et les méthodes employées ont varié d'un regroupement à l'autre. De plus, deux regroupements n'ont pas été en mesure de rédiger un rapport, mais ont tout de même fait des contributions spécifiques au projet. Les rapports des regroupements ont tous été reçus à l'AQOCI le 17 avril.

Synthèse des consultations

Après avoir reçu les 17 rapports et les 2 contributions spécifiques, une synthèse des commentaires et recommandations des regroupements touchant 16 des 17 ODD a été produite. Cette synthèse se trouve dans les sections 3 et 4 du rapport.



III. ENJEUX ET DÉFIS PRIORITAIRES POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de sa consultation, l'AQOCI a rejoint des regroupements et des tables de concertation représentant plus de 4000 organisations de la société civile québécoise et ce, dans une très large gamme de domaines : défense des droits, lutte contre la pauvreté, environnement, droits des femmes, jeunesse, éducation, syndicalisme, etc. Lorsque possible, ces regroupements ont eux-mêmes effectué une consultation de leurs membres, sous forme d'enquête, de sondage ou d'assemblées; dans d'autres cas, ils ont présenté des recommandations ayant déjà fait l'objet de consultations larges au sein de leurs instances.

Certains regroupements n'ont pas été en mesure de participer au processus dans les délais prescrits, faute de temps ou de ressources, mais compte tenu de l'importance d'inclure leur point de vue, ils ont fait l'objet d'une consultation téléphonique et leurs contributions ont été intégrées au document de synthèse. Il s'agit de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et du Conseil québécois LGBT.

L'AQOCI n'a malheureusement pas été en mesure de joindre l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN), Femmes autochtones du Québec (FAQ) et la Table de concertation contre le racisme systémique, afin d'obtenir leurs recommandations. Il s'agit là d'une lacune d'autant plus regrettable que ces regroupements représentent des personnes particulièrement marginalisées et dont l'inclusion est nécessaire si on a la prétention d'atteindre les objectifs de développement durable.

La nature interdépendante et interreliée des ODD apparaît inévitablement dans leur analyse par les différentes organisations participantes; bien que celles-ci se soient penchées sur les objectifs qui les touchent de plus près compte tenu de leur mandat, elles ont elles-mêmes souligné l'importance de la réalisation de l'ensemble des ODD.

Un relevé des ODD priorisés par chaque regroupement dans le cadre de son rapport apparaît au tableau ci-après :

Regroupements ayant produit un rapport	ODD couverts
L'Association québécoise pour le commerce équitable (AQCÉ)	ODD 1, 5, 8, 10, 12 et 13
Coalition de l'engagement jeunesse (CEJ)	ODD 4, 5, 8, 10 et 13
Coalition pour l'exception agricole et alimentaire	ODD 1, 2, 8, 12, 13,15 et 17
Collectif pour un Québec sans pauvreté	ODD 1, 2, 3, 4 et 10
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10 et 13
Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)	ODD 1, 2, 5, 6, 13 et 15
Eau Secours - Coalition québécoise pour la protection et la gestion responsable de l'eau	ODD 6 et 14
ENVironnement JEUnesse — ENJEU	ODD 7 et 13
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	ODD 5, 8, 10 et 13
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)	ODD 4, 5 et 13
Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ)	Objectifs interdépendants et contribution portant sur la transition énergétique
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)	ODD 11



Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)	ODD 4
Ligue des droits et libertés (LDL)	Objectifs interdépendants
Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)	ODD 2, 10 et 12 Mention des ODD 1, 8, 10 et 17
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	ODD 3, 4, 5 et 8
Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)	ODD 3
Regroupements consulté par téléphone	ODD couverts
Fédération des femmes du Québec (FFQ)	ODD 5 et préoccupation transversale pour l'accès aux droits pour les Autochtones, particulièrement les femmes autochtones
Conseil québécois LGBT	ODD 3 et accès aux droits en général (dont l'ODD 8)

De plus, pour l'AQOCI, l'ODD 16 est une priorité et elle présente sa réflexion dans la section traitant de cet objectif.

La section qui suit fait brièvement état de certains des principaux enjeux évoqués par les regroupements ayant participé à la consultation. Il est impossible de résumer en quelques pages leurs contributions, variées, riches et nombreuses; elles sont toutefois réunies en annexe au présent rapport et méritent une lecture attentive.

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Les regroupements ayant contribué à la réflexion sur cet ODD soulignent que l'élimination de la pauvreté passe forcément par l'accès, sans discrimination, à des **services publics gratuits et de qualité** et ce, sur l'ensemble du territoire.

La hausse du **salaires minimum à 15 \$** l'heure constitue également un incontournable. Elle doit s'accompagner de programmes de soutien gouvernementaux pour les très petites et moyennes entreprises dont une forte proportion des coûts sont reliés à la main-d'œuvre, notamment dans le secteur agricole et alimentaire. De la même manière, les **mesures de soutien du revenu** doivent être améliorées pour assurer à toutes et tous la couverture de leurs besoins de base, soit, selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, un revenu au moins égal à la Mesure du panier de consommation (MPC)³.

La lutte contre la pauvreté implique également une **réduction des inégalités** socioéconomiques entre plus pauvres et plus riches, notamment à travers la refonte du **régime fiscal** et la **lutte contre les paradis fiscaux**, enjeux qu'on retrouve dans plusieurs autres ODD.

La Centrale des syndicats nationaux (CSN) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) rappellent, par ailleurs, que **l'amélioration de l'accès aux logements sociaux** constitue une mesure essentielle pour contrer la pauvreté, question qui sera discutée plus en détail dans la section sur l'ODD 11.

La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMFF) propose pour sa part **l'adoption d'une Loi-cadre** canadienne visant l'élimination de la pauvreté.

Enfin, le Collectif pour un Québec sans pauvreté rappelle l'importance de **changer les mentalités et de contrer les mythes et les préjugés sur la pauvreté**, et il considère qu'une campagne sociétale à cet effet doit faire partie des moyens aidant le Canada à concrétiser l'ODD 1.

³ En 2018, la MPC était de 18 475 \$ pour une personne seule vivant à Montréal.

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Pour la plupart, les regroupements ayant participé à la réflexion sur cet ODD soulignent que le droit à l'alimentation est compromis par un modèle agricole mondial et des accords commerciaux qui favorisent une production agro-industrielle axée sur l'exportation, nuisible pour les écosystèmes et pour l'environnement, et mettant en péril les systèmes locaux, régionaux et nationaux de production alimentaire.

Rappelant que l'agriculture et la diversité agricole sont essentielles à la sécurité alimentaire et au droit à l'alimentation, la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire indique que **l'agriculture devrait jouir d'un traitement similaire à celui de la culture** sur le plan des accords internationaux; de son côté, le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) considère essentiel que le **Canada exclue l'agriculture des accords commerciaux** et défende cette position auprès de ses partenaires.

Face aux défis de la sécurité alimentaire et des changements climatiques, le Collectif pour un Québec sans pauvreté autant que le RQIC et la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire préconisent la **promotion d'une agriculture durable, locale, diversifiée, biologique et familiale, axée notamment sur des circuits courts**. Se penchant de son côté sur l'ODD 12, l'Association québécoise pour le commerce équitable mentionne également l'importance de soutenir l'agriculture biologique, durable, diversifiée et équitable.

Enfin, le Regroupement des cuisines collectives, membre du Collectif pour un Québec sans pauvreté, propose la **fixation du prix d'un panier d'aliments** de base, l'adoption d'une **loi-cadre sur le droit à l'alimentation** et l'adoption d'une **politique alimentaire** engageant l'ensemble des ministères.

ODD 3 : Permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de toutes et tous à tout âge

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) rappelle d'abord et avant tout que **la santé est un droit** et recommande que les **critères relatifs au droit à la santé soient intégrés aux critères d'exécution des transferts fédéraux** aux provinces, afin de renforcer la reconnaissance et la réalisation du droit à la santé tout en respectant les compétences provinciales et territoriales. Dans le même esprit, le rôle des tribunaux canadiens devrait être renforcé afin d'assurer **l'accès à la justice et à des recours efficaces** lorsque les droits liés à la santé (droits à la vie, à la sécurité, à l'intégrité physique et mentale et à l'égalité) sont violés.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la TRPOCB recommandent l'instauration d'un **régime public et universel d'assurance médicaments**; à tout le moins, pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la gratuité des médicaments devrait être assurée pour toutes les personnes vivant avec un revenu inférieur à la Mesure du panier de consommation (MPC).

Pour la TRPOCB, le Canada devrait également **assurer la couverture publique des soins de santé qui ne le sont pas encore**, dont les soins de la vue, les soins dentaires et les soins en santé mentale; cette dernière prestation doit être **fondée sur les droits**, en visant l'abolition des services basés sur la surmédicalisation et la coercition, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'augmentation du financement des **services de soutien et de soin à domicile** constitue également une préoccupation majeure, comme le mentionnent la CSN et le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Plusieurs des regroupements consultés mentionnent la persistance d'inégalités et de discriminations importantes posant obstacle au droit à la santé.



Ainsi, le Conseil québécois LGBT⁴ souligne l'importance d'assurer un accès complet et égalitaire aux soins de santé pour toutes les personnes, **indépendamment de leur identité de genre**. Il identifie trois revendications prioritaires en matière de santé, soit l'urgence de légiférer pour **faire cesser les traitements chirurgicaux et hormonaux pratiqués sur les enfants intersexes**, à l'exemple de Malte qui a interdit ces traitements; l'urgence de **légiférer sur les « thérapies de conversion »**; et **l'accès aux soins de santé (généraux et spécialisés) pour les personnes trans**, dont le statut socio-économique est particulièrement vulnérable.

Pour sa part, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) déplore les **inégalités en fonction du statut migratoire** des personnes, pour l'accès aux soins de santé. De fait, pour les personnes avec un statut de demandeuses d'asile, l'accès aux soins de santé est considérablement limité du fait que peu de médecins sont inscrits au Programme fédéral de santé intérimaire. Les personnes à statut migratoire précaire ne jouissent pour leur part d'aucune couverture médicale. Des enfants citoyens canadiens car nés ici, mais dont les parents ont un statut migratoire précaire, n'ont aucun accès au système de santé. La TCRI appelle donc le gouvernement canadien à **garantir un réel accès universel aux soins de santé pour toutes les personnes résidant au Canada**.

La TRPOCB aussi souligne la discrimination qui perdure envers différentes catégories vulnérables de la population : personnes en situation d'itinérance, personnes vivant avec un handicap, personnes vivant avec le VIH-Sida, personnes utilisatrices de drogues, Autochtones. Concernant la santé des peuples autochtones, elle recommande de **s'attaquer d'urgence aux discriminations et violences** vécues par les femmes et les filles autochtones, notamment en mettant immédiatement fin aux **stérilisations forcées**, et à régler en toute urgence la situation des communautés autochtones dont la santé est affectée par le **manque de logements salubres** ou le **manque d'accès à de l'eau potable** gratuite. La FFQ⁵ insiste également sur l'urgence d'assurer aux Autochtones l'accès à l'ensemble de leurs droits socio-économiques, notamment en matière de santé.



ODD 4 : Assurer l'accès de toutes et tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Reflétant une préoccupation importante de la société québécoise, cet ODD a fait l'objet de réflexions et de recommandations provenant d'un grand nombre de regroupements, soit l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Coalition de l'engagement jeunesse (CEJ), la FECQ, la TCRI et la CSN.

En tout premier lieu, l'accès au droit à l'éducation passe par un **financement public adéquat**, assurant un accès égal à une offre éducative de qualité et diversifiée, dans l'ensemble des régions et pour toutes les catégories de la population. Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, **la gratuité scolaire, du primaire aux études supérieures**, constitue une mesure incontournable; la FECQ rappelle l'incidence négative des coupes effectuées dans les transferts aux provinces en matière d'enseignement supérieur. En parallèle, le Collectif pour un Québec sans pauvreté appelle à **l'abolition des subventions gouvernementales aux écoles privées**.

L'amélioration de l'accès à la formation pour les adultes constitue une autre préoccupation importante pour plusieurs des regroupements participants. L'ICEA, qui consacre l'entièreté de son rapport à l'ODD 4, y émet une variété de recommandations concrètes pour assurer un accès inclusif à l'ensemble de la population, en particulier les populations plus vulnérables (voir son rapport en annexe) et rappelle aussi, notamment, l'importance d'**appuyer l'éducation des Autochtones dans leurs propres langues et la formation d'enseignantes et enseignants autochtones**. Le soutien aux lieux d'éducation qui ciblent les populations vulnérables, dont les organismes d'éducation populaire ou d'alphabétisation, fait également partie des recommandations du Collectif pour un Québec sans pauvreté et de l'ICEA.

Dans une perspective d'inclusion, la TCRI recommande d'**intervenir dès la petite enfance** en assurant

⁴ Entrevue téléphonique et correspondances du 17 avril 2019 avec la directrice générale du Conseil québécois LGBT.

⁵ Entrevue téléphonique et correspondances du 17 et du 20 avril 2019 avec la présidente de la Fédération des femmes du Québec.

l'accès à des services de qualité aux enfants issus de l'immigration, incluant ceux des familles en situation d'immigration précaire, et à ceux qui vivent dans les quartiers défavorisés; de susciter et d'accompagner **la prise en compte de la diversité dans les milieux scolaires**, avec l'adoption de pratiques d'équité et le développement des **compétences interculturelles** du personnel scolaire; et de mieux cibler les programmes et services visant l'apprentissage du français et la persévérance scolaire des enfants issus de l'immigration.

Enfin, les **mesures d'aide financière à la formation** devraient être diversifiées et améliorées, toujours dans une perspective d'inclusion et d'accès au droit à l'éducation pour une variété de publics : étudiants « réguliers », mais aussi adultes sans emploi, étudiants à temps partiel, personnes vivant dans la pauvreté, personnes présentant des besoins de requalification professionnelle, etc.

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

En premier lieu, pour la FFQ⁶ et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), le Canada devrait avoir recours de façon systématique à **l'analyse comparative entre les sexes avec une approche intersectionnelle** (ADS+ ou ACS+) dans l'élaboration et l'évaluation de l'ensemble de ses programmes, politiques et activités, notamment par une budgétisation sensible au genre et inclusive. La TCRI préconise, elle aussi, cette application de l'analyse différenciée selon les sexes à l'ensemble des programmes, d'autant plus qu'il est essentiel de tenir compte de la réalité des femmes racisées, immigrantes ou réfugiées.

Pour la FTQ, la CSN, la FECQ et l'Association québécoise du commerce équitable (AQCE), **l'équité salariale et l'égalité en emploi** sont des priorités. Selon la FTQ, le Canada doit poursuivre ses efforts visant à garantir à toutes les femmes un travail décent et un traitement exempt de discrimination en matière de rémunération, notamment en réduisant l'écart salarial entre les hommes et les femmes et en reconnaissant à toutes le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. La FECQ rappelle, par exemple, qu'au Québec, la majorité des stages non rémunérés dans le cadre des études se déroulent dans des milieux professionnels traditionnellement féminins. Pour sa part, la CEJ recommande de renforcer les politiques et dispositions législatives de promotion de l'égalité des sexes qui existent déjà et de faire en sorte que celles-ci s'appliquent aux entreprises privées et aux organisations à vocation sociale.

Par ailleurs, la FTQ mentionne l'importance d'assurer un **accès universel à des services publics et des infrastructures de soins publics de qualité**, permettant ainsi de réduire et de répartir autrement les activités de soins non rémunérées. À cet égard, pour la FTQ et la CSN, le Canada doit aussi mettre en œuvre des **politiques innovantes de conciliation vie personnelle - travail - études**. Pour les mêmes regroupements, le Canada doit aussi soutenir une **représentation accrue des femmes** dans tous les lieux décisionnels et consultatifs, dans les lieux de pouvoir et en politique.

La CEJ rappelle d'autre part que le Canada doit assurer les droits, l'éducation et l'accès de toutes et tous aux **soins de santé sexuelle et reproductive**, tandis que la FTQ souligne l'importance d'assurer aux femmes et aux filles **l'accès à l'éducation** ainsi qu'un **accès aux leviers financiers et aux ressources économiques** leur permettant d'accroître leur autonomie.

La CQMMF propose d'approfondir **l'analyse féministe** dans les alternatives économiques en mettant l'accent sur le rapport entre la production et la reproduction et la notion de richesse, de prendre en compte **le rapport entre la mondialisation et la violence envers les femmes** et de mettre sur pied une **campagne de sensibilisation et d'action** visant à éliminer les violences envers les femmes.

Enfin, la CEJ fait remarquer que cet objectif de développement durable devrait plutôt **faire référence à l'égalité des genres**, en reconnaissant le cissexisme et en prenant en considération les personnes les plus vulnérables, dont les communautés LGBTQI+. La discrimination basée sur le genre et sur l'identité de genre demeure en effet, comme le souligne le Conseil québécois LGBT⁷, à la source de problématiques affectant de façon disproportionnée les personnes LGBTQI+ dans plusieurs domaines : accès à la santé, droits civils et

⁶ Ibid.

⁷ Entrevue téléphonique et correspondances du 17 avril 2019 avec la directrice générale du Conseil québécois LGBT.



accès à la justice, violences, pauvreté, racisme, etc.

ODD 6 : Garantir l'accès de toutes et tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La Coalition Eau Secours identifie trois grandes priorités pour l'atteinte de l'ODD 6.

Premièrement, **améliorer la qualité de l'eau** en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion des déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau. Forcément, ceci implique **de réglementer l'utilisation des principaux polluants de l'eau** : retardataires de flammes, herbicides, pesticides, plastiques, etc. En outre, il importe de réglementer et de prendre les moyens pour **éviter les déversements municipaux ou industriels** d'eaux usées dans les cours d'eau.

Deuxièmement, **protéger et restaurer tous les écosystèmes liés à l'eau** (montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères, lacs, etc.). En corollaire, le Canada doit agir pour **stopper la production d'hydrocarbures et la construction des infrastructures pour leur transport**, à l'instar des mesures qu'il doit prendre pour contrer les changements climatiques.

Troisièmement, le Canada doit appuyer et renforcer la **participation de la population locale** à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement. De même, il importe que la gestion de l'eau et de ses infrastructures relève du **secteur public**, partout au Canada.

Par ailleurs, comme le rappelle également la CQMMF, le Canada doit s'attaquer rapidement au manque de **financement des infrastructures de l'eau en milieu autochtone** ou dans les petites communautés éloignées.

ODD 7 : Garantir l'accès de toutes et tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

L'urgence d'une transition vers des formes d'énergie durables est au cœur des propositions d'ENVironnement JEUnesse (ENJEU) et du Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ).

Les deux regroupements appellent le Canada à mettre un **terme immédiat à tout financement des énergies fossiles**. Pour ENJEU, le Canada devrait investir massivement dans les **énergies renouvelables**, adopter une loi stricte pour **freiner l'expansion des projets gaziers et pétroliers**, prévoir le démantèlement des infrastructures désuètes et prendre toutes les mesures pour atteindre une **décarbonisation au plus tard en 2050**. Pour le FCTÉ, des investissements massifs doivent être consacrés à une **transition énergétique juste**, à la résilience des communautés, à la stabilisation de l'économie et à la protection des plus vulnérables.

Le FCTÉ rappelle l'importance de respecter la biodiversité dans le cadre de la transition énergétique, au minimum en effectuant des **analyses d'impact** écologique et de cycles de vie, ainsi qu'en respectant le principe de précaution. Compte tenu de l'interdépendance écosystémique, les mesures de transition doivent être intégrées à l'aménagement du territoire et le Canada doit **investir dans la protection, la recherche et l'éducation environnementales**.

Enfin, ENJEU propose d'encourager l'amélioration des **normes d'efficacité énergétique** des bâtiments au moyen de crédits d'impôt.

Certaines de ces recommandations rejoignent celles que d'autres regroupements ont émises concernant les changements climatiques (ODD 13) et les écosystèmes terrestres (ODD 15) et elles seront également mentionnées à propos de ces objectifs.



ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour toutes et tous

Il faut d'abord mentionner que plusieurs des regroupements participant à la consultation ont soulevé des doutes sur la logique même d'une croissance économique à tout prix. Certains d'entre eux soulignent la nécessité d'œuvrer plutôt à une forme de décroissance, couplée à une redistribution plus équitable des richesses. Les contributions concernant le présent ODD sont donc surtout centrées sur l'accès au travail décent.

Pour la CSN, des investissements massifs dans les infrastructures, notamment pour le **transport collectif**, seraient une façon de contribuer à la croissance économique dans le contexte actuel. Comme moyens pour promouvoir le travail décent, elle cite l'amélioration des protections pour les travailleuses et travailleurs occupant des emplois atypiques, la syndicalisation, la négociation collective et le dialogue social, la bonification du programme d'assurance-emploi et la mise en place de mesures pour favoriser une participation accrue des groupes sous-représentés dans la population active. L'augmentation des investissements en éducation et en formation de la main-d'œuvre contribuerait également à améliorer l'accès à des emplois de qualité.

Pour sa part, la FTQ considère que pour favoriser une croissance économique durable et équitable pour l'ensemble de la population, le Canada devrait mettre en œuvre des politiques et des programmes de **dynamisation du marché du travail**, assurant le plein emploi productif et garantissant à tous les secteurs de la population, y compris les plus vulnérables, le respect de leur droit à un travail décent, incluant un salaire viable, des protections sociales, la santé et la sécurité, et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Dans un contexte de transition dans les structures économiques (numérisation, transition énergétique, concurrence internationale, etc.), la FTQ souligne également l'importance de l'accompagnement, du soutien et du renforcement des capacités des **travailleuses et travailleurs précarisés** par l'évolution du marché du travail.

L'accès des personnes immigrantes au marché du travail constitue aussi une préoccupation partagée par plusieurs organisations. Ainsi, la CSN souligne l'importance de demeurer une terre d'accueil pour les personnes immigrantes, tandis que la FTQ recommande d'assurer les **mécanismes nécessaires à leur intégration** par l'accès universel à des mesures de soutien, d'accompagnement et de formation socioculturelle, dans le respect de la langue commune de la communauté d'accueil. Pour sa part, la TCRI rappelle l'urgence d'éliminer les obstacles liés à la **reconnaissance des diplômes ou des acquis à l'étranger des personnes immigrantes**. Elle recommande de délivrer des **permis de travail** à toutes les personnes demandeuses d'asile, sans que les personnes ressortissantes de « pays d'origine désignés » aient à attendre six mois, et de **garantir l'accès à des services de garde** à contribution réduite pour les enfants des personnes ayant un statut de demandeuses d'asile, afin de faciliter leur accès au marché du travail. Le Conseil québécois LGBT, de son côté, souligne que le Québec est la seule province du Canada où les personnes trans migrantes n'ont pas la possibilité d'obtenir des documents d'identité indiquant le prénom et le sexe de leur choix, ce qui constitue un frein non seulement à leur accès au travail, mais aussi à l'accès à l'ensemble de leurs droits. Il invite le Canada à **engager le dialogue** avec ses homologues provinciaux afin de corriger cette situation.

La CEJ, tout en invitant à une réflexion sur les modèles actuels de développement économique, de consommation et de production, propose de favoriser l'élaboration de nouvelles approches axées sur l'économie sociale, le développement communautaire local, les circuits courts, l'entrepreneuriat jeunesse, etc. Dans le même esprit, l'AQCE croit que la promotion du commerce équitable et le développement coopératif et associatif peuvent contribuer à favoriser l'accès au travail décent.



ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La mondialisation néolibérale fait en sorte que les inégalités socio-économiques ne cessent de se creuser, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi au sein de la population canadienne.

La CSN, la FTQ, le Regroupement québécois sur l'intégration continentale (RQIC) et le Collectif pour un Québec sans pauvreté insistent donc tous sur la nécessité d'établir une **fiscalité progressive équitable et de lutter contre l'évitement fiscal et les paradis fiscaux**, revendications d'ailleurs reprises par d'autres regroupements. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté appelle aussi à rétablir l'équilibre entre la fiscalité des individus et celle des entreprises, à rétablir la taxe sur le capital des entreprises financières, à abolir les tarifs préférentiels d'hydroélectricité accordés aux entreprises et à fixer un écart maximal entre le salaire des personnes dirigeantes d'entreprises et le salaire des personnes employées.

Pour la FTQ, la lutte contre les inégalités passe également par le renforcement de la capacité des services publics et parapublics ainsi que des programmes sociaux à assurer le respect des droits fondamentaux de la personne par **l'universalité et l'accessibilité des couvertures et des prestations**, notamment pour les personnes les plus vulnérables. Ces services et programmes doivent aussi recevoir un **financement public récurrent adéquat**.

Pour la CSN et la FTQ, d'autres moyens de contrer les inégalités sont incontournables, comme l'accès de l'ensemble de la population à un **revenu minimum viable**, entre autres par le rehaussement du salaire minimum à 15 \$ l'heure, la création d'emplois de qualité, les mesures visant l'équité d'accès au marché du travail pour l'ensemble de la population et la syndicalisation.

Enfin, le combat contre les inégalités suppose aussi d'assurer que toutes et tous aient accès à l'ensemble de leurs droits. Ainsi, le FCTÉ souligne que des injustices majeures persisteront tant que les titres ancestraux sur les territoires non cédés et occupés par les Autochtones ne seront pas respectés, tant que des communautés autochtones continueront de faire face à des défis sanitaires, énergétiques et de logement, tant que la défense de leurs territoires sera criminalisée, tant que le gouvernement ne déposera pas de **loi visant à créer le « cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des peuples autochtones »** et tant que le Canada persistera à marginaliser sciemment les Premiers Peuples du territoire qu'il occupe.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à toutes et tous, sûrs, résilients et durables

Le FRAPRU rappelle que l'accès à un logement convenable et abordable détermine également l'accès des ménages à leurs autres besoins de base, dont l'alimentation, les vêtements, les médicaments, etc. En ce sens, **l'abordabilité du logement** pour les ménages à faible et modeste revenu doit être vue comme un pivot essentiel, non seulement pour l'atteinte de l'ODD 11, mais aussi pour celle de l'ODD 1.

Au Canada, le logement est largement perçu comme un bien immobilier et une occasion d'affaires. De plus, la Stratégie canadienne sur le logement ne reconnaît pas explicitement le droit au logement, comme le Canada s'y est pourtant engagé en ratifiant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. Cette stratégie vise à aider seulement le tiers des ménages ayant des besoins impérieux de logement; elle situe désormais le seuil d'abordabilité du logement en fonction du marché et non plus en fonction des revenus des ménages qui y habitent; et elle prévoit une Stratégie nationale de logement pour les Autochtones qui se fait toujours attendre, alors même qu'une crise humanitaire persiste dans plusieurs de ces communautés.

Pour le FRAPRU, l'essentiel des investissements du Canada en habitation devrait **cibler les ménages ayant des besoins impérieux de logement et viser l'accroissement de l'offre de logements sociaux**,

hors marché et sans but lucratif, contrôlés par la collectivité; pour qu'ils soient véritablement abordables, leurs loyers devraient être fixés en fonction des revenus des ménages qui y habitent et non en fonction du prix du marché. Dans le même sens, le FRAPRU est d'avis que le Canada doit assumer pleinement ses responsabilités, en **pérennisant ses subventions au loyer pour les logements sociaux qu'il a contribué à réaliser et en assurant leur maintien en bon état.**

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Le RQIC, constatant que le modèle économique productiviste actuel est insoutenable, propose de **repenser notre production industrielle** et de concevoir de nouvelles approches basées sur le recyclage, l'élimination des déchets, la réduction drastique de l'utilisation de l'énergie fossile, et la sobriété énergétique ; d'axer ces approches sur le mieux vivre plutôt que sur la consommation effrénée de biens matériels.

L'Association québécoise du commerce équitable (AQCE) invite à **favoriser le développement de systèmes d'économie circulaire**, à mettre en place des **politiques plus restrictives pour encadrer les pratiques d'approvisionnement** des grandes chaînes de l'agroalimentaire et à appuyer les **initiatives de commerce équitable.**

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

De tous les ODD, c'est clairement celui touchant la lutte contre les changements climatiques qui constitue la préoccupation le plus souvent mentionnée par les regroupements participant à la consultation de l'AQOCI.

De la FECQ à la CEJ, en passant par le FCTÉ, la CQMMF, l'Association québécoise pour le commerce équitable (AQCE), la TRPOCBI, ENJEU, la FTQ, la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire, Eau Secours, la CSN : tous ces regroupements soulignent la **très grande urgence d'agir** pour contrer les changements climatiques. La Ligue des droits et libertés (LDL) souligne également que les changements climatiques constituent, pour les droits humains, une des plus grandes menaces auxquelles l'humanité fait face, tandis que le RQIC rappelle que le Canada demeure un des pays émettant le plus grand volume de gaz à effet de serre (GES) par habitant.

Plusieurs des regroupements consultés soutiennent en outre, à l'instar de la LDL, que la lutte contre les changements climatiques suppose une **remise en question de l'ordre économique, politique et social** en place. Ainsi, la CEJ indique que les mesures de lutte doivent être fondées sur la survie et le bien-être des individus avant tout, plutôt que sur des impératifs économiques ; le RQIC souligne que le modèle d'économie productiviste favorisé par les accords de libre-échange, basé sur une consommation toujours plus grande et préconisant une croissance sans fin, est insoutenable pour notre planète. De même, l'AQCE croit qu'il faut désormais **promouvoir la décroissance**, couplée à une répartition plus équitable des richesses, et le FCTÉ avance qu'il importe de repenser le rôle de l'État et des autres institutions politiques, dont toute intervention doit être motivée par le bien commun. Elle ajoute qu'il est impératif de **réaligner la finalité des institutions économiques** sur la satisfaction des besoins plutôt que la croissance et l'accumulation. Dans le même esprit, la CEJ indique qu'il faudrait développer des mesures assurant une responsabilité sociale des États, basées sur un **plancher social et un plafond environnemental.**

Le développement d'une **stratégie nationale de réduction des gaz à effet de serre** est considéré comme un élément incontournable de la lutte contre les changements climatiques. Pour la FTQ, cette stratégie doit être multiseCTORielle et multipartite, et favoriser le dialogue social avec tous les acteurs et les communautés pour définir et **entreprendre de manière cohérente et concertée des transformations** dans les façons de produire, de consommer et d'échanger des biens et des services. Pour ENJEU, il y a aussi lieu **d'adopter une loi climatique** visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius. Le FCTÉ souligne pour sa part que toutes les initiatives d'envergure devraient réussir un **test climat** rigoureux et qu'il importe de **poser des cibles** non seulement pour la réduction des GES au Canada, mais aussi pour les émissions produites ailleurs pour des biens consommés ici.



Dans ce contexte, **l'abandon de l'exploration, de l'exploitation et du transport des énergies fossiles au profit d'investissements dans les énergies vertes et les infrastructures de transport collectif** fait partie des mesures d'urgence préconisées par plusieurs des regroupements participants. Dans sa contribution concernant l'ODD 6, la Coalition Eau Secours en fait également une recommandation. Le FCTÉ recommande en outre de **mettre fin à tout soutien financier aux énergies fossiles**, en désinvestissant complètement l'argent public et les fonds de pension de ces activités et en mettant fin aux mesures fiscales les favorisant.

Toutefois, comme le mentionnent le FCTÉ, la CSN et la FTQ, cette transition énergétique doit être respectueuse des principes de la **transition juste** tels qu'établis par l'Organisation internationale du travail (OIT), en prévoyant les programmes de soutien (revenu, reclassement, accompagnement, etc.) et de formation et requalification nécessaires **pour réduire les impacts sur les travailleuses et travailleurs ainsi que sur les collectivités concernées** (résilience, diversification économique).

La lutte contre les changements climatiques passe également par des **mesures plus contraignantes envers les principaux pollueurs** du pays, selon la FECQ, tandis que la CEJ souligne que le **principe pollueur-payeur**, tel que défini par l'OCDE, devrait être appliqué aux industries.

La TRPOCB croit par ailleurs que la reconnaissance formelle d'un état d'urgence climatique devrait être assortie d'un **plan d'adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé publique**. ENJEU propose également d'intégrer aux programmes scolaires des **cours sur l'environnement et les changements climatiques** et ce, dès le cycle primaire, tandis que l'ICEA indique, dans sa contribution sur l'éducation (ODD 4), que dans un contexte de changements climatiques, une attention **particulière devrait être portée à l'éducation au développement durable** chez la population adulte.



ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Pour Eau Secours, le Canada doit **gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers** afin d'éviter leur dégradation et prendre des mesures pour **rétablir la santé et la productivité des océans**.

Le Canada doit également prendre des mesures pour **prévenir et réduire la pollution marine** de tout type, réglementer efficacement la pêche et **mettre fin à la surpêche**.

Eau secours rappelle que la protection de l'eau, des côtes et des écosystèmes implique forcément **l'arrêt de la production des hydrocarbures et de la construction d'infrastructures pour leur transport**.

Par ailleurs, le regroupement fait remarquer que le Canada ne propose pas d'indicateurs sur une problématique pourtant importante, soit celle de **l'acidification des océans**.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cet ODD est indissociablement lié à une **remise en question de l'ensemble des modes de production et d'exploitation des ressources de la planète**. Plusieurs organisations participant à la consultation établissent des liens entre la protection des écosystèmes et de la biodiversité et la réalisation des ODD.

Dans sa contribution sur l'ODD 6, Eau Secours insiste sur l'importance de protéger et de restaurer tous les écosystèmes liés à l'eau, ce qui comprend non seulement les cours d'eau, mais aussi les zones humides, les forêts, les montagnes, etc. Pour sa part, la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire rappelle les liens

entre la conservation des écosystèmes et de la diversité et les modes de production agricole. Elle mentionne également que le Canada doit reconnaître et promouvoir une agriculture durable et une diversité agricole qui comprennent autant les cultures, l'élevage, la sylviculture, l'acériculture et la foresterie que la pêche et l'aquaculture. Le FCTÉ souligne enfin l'interdépendance des écosystèmes et appelle à revoir en profondeur nos relations aux écosystèmes que nous habitons, en indiquant que les mesures de transition énergétique doivent s'intégrer à l'aménagement du territoire.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de toutes et tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à toutes et tous

L'AQOCI identifie trois priorités pour atteindre l'ODD 16.

D'abord, s'il veut promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, le **Canada doit se désengager du commerce mondial des armements**. En particulier, la vente d'armes aux nombreux régimes qui font la guerre et qui répriment cruellement leurs populations va à l'encontre d'une approche fondée sur les droits humains.

De plus, le Canada doit mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes, qui incluent des mécanismes de reddition de compte pour les entreprises canadiennes opérant à l'étranger qui sont associées à des violations de droits humains. L'accès à la justice pour les victimes de ces entreprises doit également être garanti. Dans cette perspective, le gouvernement doit respecter l'engagement, pris en janvier 2018, de **nommer un ombudsman indépendant pour la responsabilité des entreprises. Il doit le doter de pouvoirs réels pour enquêter** sur les abus et pour réparer les injustices causées par les entreprises canadiennes à l'égard de personnes ou de communautés.

Finalement, il faut **réduire immédiatement et de manière importante les dépenses militaires au Canada, pour investir ces sommes dans des programmes sociaux, environnementaux, de coopération et de solidarité internationales**. De tels programmes permettront véritablement de promouvoir la mise en œuvre des ODD au Canada et à l'étranger.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le RQIC rappelle **qu'un partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile** est essentiel dans la poursuite de l'ODD 17. En effet, les accords commerciaux font peu de cas des positions des organisations syndicales et sociales, tout en privilégiant les intérêts de la grande entreprise privée. Un véritable partenariat avec la société civile est essentiel non seulement au niveau des rapports Nord-Sud mais aussi au Canada même, ainsi que dans les autres pays du Nord.

Pour la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire, l'adoption et la promotion par le Canada, auprès des partenaires internationaux, d'une Convention internationale pour la promotion et la protection de la diversité alimentaire et agricole représenterait un engagement clair pour la sécurité alimentaire et agricole.



IV. NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ : D'ABORD UNE QUESTION DE DROITS

Sous des angles divers et en fonction de leurs mandats respectifs, les regroupements de la société civile québécoise qui ont contribué à cette consultation font état d'inégalités affectant de nombreux secteurs de la population : Autochtones, femmes, personnes en situation de pauvreté, personnes LGBTQI+, jeunes, personnes migrantes, travailleuses et travailleurs précarisés, personnes racisées, personnes handicapées, personnes itinérantes, etc. Leurs rapports présentés en annexe identifient de nombreuses propositions concrètes qui contribueraient à « ne laisser personne de côté ».

Dans le cadre de l'élaboration de sa Stratégie nationale pour le programme 2030, le Canada ne peut faire l'économie d'une lecture attentive de leurs constats et de leurs recommandations au sujet de ces secteurs marginalisés de la population, d'autant plus qu'au Québec comme ailleurs dans le monde, les inégalités sociales et économiques sont croissantes.

Les dernières décennies ont vu une tendance lourde aux politiques d'austérité et au désengagement de l'État : celui-ci s'est délesté de pans entiers de ses responsabilités de soutien aux populations les plus vulnérables, qui sont retombées sur un secteur communautaire très dynamique, mais trop souvent à bout de souffle, tiraillé entre des besoins grandissants, un manque flagrant de ressources et une panoplie d'obstacles bureaucratiques.

Si autant d'obstacles systémiques entravent toujours la réalisation des droits humains de toutes et tous, si l'on constate même, depuis quelques décennies, des régressions substantielles au plan de l'exercice et de la réalisation de ces droits, notamment pour les secteurs marginalisés de la population, il y a certes lieu, à l'instar de la LDL, de remettre en question un mode d'organisation sociale, économique et politique qui accorde la primauté à la croissance économique et à l'accumulation du grand capital.

L'exercice de réflexion pour une Stratégie nationale de mise en œuvre des objectifs de développement durable ne peut pas et ne doit pas faire abstraction de la question de l'accès aux droits et de l'exercice de ces droits, pour toutes et tous : il en va du bien commun, de la justice sociale et de la santé de la planète.







aqoci

Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

aqoci.qc.ca  

Canada